

Image not found or type unknown



Changement temporaire de lieu de vie

Par **ana**, le **09/09/2010 à 20:57**

Bonjour,rnrnje compte passer deux ans au Maroc pour cause mon mari vient de signer un contrat de deux ans avec une entreprise au marocaine.rnrnJe souhaiterai savoir si cela ne changera rien à mes droits.rnrnVous remerciant par avance de vos réponses.rnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **09/09/2010 à 22:39**

Vos droits à quoi ?

Par **ana**, le **13/09/2010 à 22:29**

bonjour,rnrnje renouvelle ma question, un ressortissant français qui passe plus de six mois à l'étranger est ce que cela aura t il un impact sur ses droits, tel que la sécurité sociale par exemple?rnrnen attente de vos réponse.rnrnMerci

Par **mimi493**, le **13/09/2010 à 23:37**

Dès qu'il quitte le territoire français, il n'a plus de droits sociaux en France. S'il veut que son séjour à l'étranger soit pris en compte, il doit s'assurer à la Caisse des Français de l'étranger.